

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

CITE JUDICIAIRE - BP 30108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (STANDARD)

RECEPISSE DE DEPOT

EXPERTIS CFE

2 allée d'Evry - Technopôle de Nancy Brabois
CS 60132
54603 VILLERS LES NANCY CEDEX

V/REF :

N/REF : 2004 B 165 / 2012-A-3587

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE NANCY certifie qu'il a reçu le 08/08/2012,

Procès-verbal d'assemblée en date du 19/07/2012
- Modification statutaire

Statuts mis à jour

Concernant la société

EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES
Société anonyme à conseil d'administration
2 allée d'Evry Technopole de Nancy Brabois
54600 Villers-les-Nancy

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-3587 le 08/08/2012

R.C.S. NANCY 452 260 847 (2004 B 165)

Fait à NANCY le 08/08/2012,

LE GREFFIER SUPPLEANT



EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES

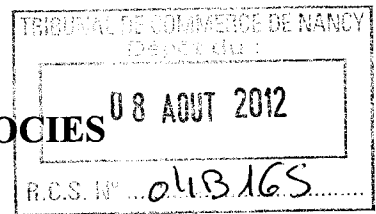
Société Anonyme

au capital de 2 765 802 euros

Siège social : 2 Allée d'Evry Technopôle de NANCY BRABOIS

54600 VILLERS LES NANCY

452 260 847 RCS NANCY



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 19 JUILLET 2012**

L'an deux mille douze,

Le 19 juillet,

A 19 heures,

Les actionnaires de la société EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES, société anonyme au capital de 2 765 802 euros, divisé en 31 252 actions de 88,50 euros chacune, dont le siège est 2 Allée d'Evry Technopôle de NANCY BRABOIS, 54600 VILLERS LES NANCY, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 2 Allée d'Evry Technopôle de NANCY BRABOIS 54600 VILLERS LES NANCY, sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre simple adressée le 2 juillet 2012 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Madame Valérie CREUSOT RIVIERE, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Isabelle METAIS et Monsieur Frédéric MORELLI, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Sylvie GATTO est désignée comme secrétaire.

Madame Régine COLAS, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 2 juillet 2012, est excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent actions sur les 31252 actions ayant le droit de vote. 31240

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus du quart des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

SG

OK

OS

IM

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Modification des statuts suite à des cessions d'actions et à des apports de titres,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration indiquant les motifs de la modification des statuts devant être réalisée.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir acte de différentes cessions et apports de titres intervenus fin 2011 et juin 2012,

Décide de remplacer l'article 8 des statuts par l'article ci-après :

CPC SG α im

Article 8 - Capital social - Liste des actionnaires - Répartition des actions

Le capital social est fixé à DEUX MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE CINQ MILLE HUIT CENT DEUX Euros (2 765 802 €).

Il est divisé en 31 252 actions de 88,50 euros chacune, entièrement libérées et attribuées à chacun d'eux, suite à différentes cessions et apports de titres de la manière suivante :

à Monsieur Richard RENAUDIN, 1 action
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotée de 1

à Monsieur Pierre NESSELER, 1 action
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotée de 2

à Monsieur Alain DOUCHE, 1 action
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotée 3

à Monsieur Alain CADRÉ, 1 action
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotée 4

à Monsieur Jean-Luc VICTOOR, 1 action
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotée 5

à Madame Armelle BRICHLER-HOCQUARD 1 action
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotée 6

à Madame Rachel PETITDEMANGE 1 action
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotée 7

à Madame France REBESCHINI INFANTINO 1 action
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotée 8

à Madame Stéphanie BAUCHE WUILLAUME 1 action
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotée 9

à Madame Corinne VOIRIN 1 action
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotée 10

à Monsieur Edmond LUC 1 action
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes

SE VL JS IM

Numérotée 11

à Madame Valérie CREUSOT-RIVIERE, 1 action
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotée 85

à Madame Isabelle METAIS, 1 action
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotée 97

à Monsieur Frédéric MORELLI, 1 action
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotée 121

à Monsieur Jean-Luc VIAUX, 1 action
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotée 133

à la société EXPERTIS 2G, 31 237 actions
Société d'Expertise-Comptable et de Commissaire aux Comptes

Numérotées de 12 à 84 ; 86 à 96 ; 98 à 120 ; 122 à 132 ; 134 à 144 à 6 703 à 7 719 à
12 784 à 14 285 à 15 674 à 18 504 à 24 785 à 26 297 ; 27 674 à 28 686 à 31 185 à 31 252

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 31 252 parts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

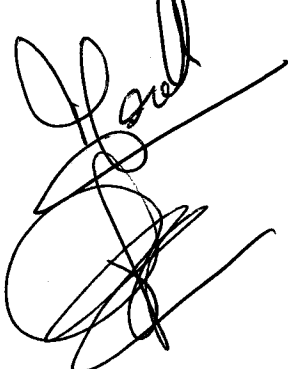
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent
procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

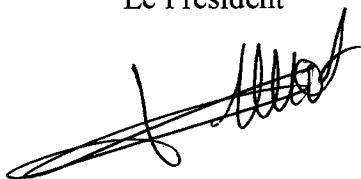
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la
séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par
les membres du bureau.

Les Scrutateurs



Le Président



Le Secrétaire

